

ARRETE
FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DU JURY DU CONCOURS DONNANT
ACCES AU GRADE D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF

SESSION 2026

- Vu le Code Général de la Fonction Publique,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2013-593 du 5 Juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2017-901 du 9 mai 2017 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu le décret n°2013-646 du 18 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs,
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2026 fixant la liste des membres susceptibles de siéger dans les jurys de concours et examens professionnels organisés pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B, C de la fonction publique territoriale,
- Vu l'arrêté portant ouverture du concours donnant accès au grade d'Assistant Socio-Educatif en date du 11 mars 2026,
- Vu l'arrêté modifié fixant la liste des membres du jury du concours donnant accès au grade d'assistant socio-éducatif du 17 septembre 2026,

ARRETE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours donnant accès au grade d'Assistant Socio-Educatif est modifié comme suit :

COLLEGE DES ELUS LOCAUX :

Madame Carole CHOSROES, Adjointe au Maire de Courtisols (51), Présidente du Jury,
Monsieur Marcel CHAUVIERE, Adjoint au Maire à la Ville de Châlons-en-Champagne, Conseiller communautaire à la Communauté d'Agglomération de Châlons (51),
Monsieur Sébastien VERMAUX, Adjoint au Maire de Sermaize-Les-Bains (51),
Monsieur Lionel JOPPE, Maire de La Neuville-au-Temple (51),
Madame Sylvie GUENET-NANSOT, Maire de Verneuil (51),
Madame Nathalie BIEN, Adjointe au Maire de Saint-Memmie (51).

COLLEGE DES FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX :

Madame Sandrine NOLLEVALLE, Conseiller Supérieur Socio-Educatif, Directrice Générale des Services de la Communauté de Commune de l'Argonne Champenoise (51), Représentante de la CAP A du Centre de Gestion de la Marne (51),

Monsieur Julien NOEL, Attaché territorial, Chef de service de l'Accueil Familial, Direction Enfance, Famille, Aide sociale à l'enfance, Conseil départemental des Ardennes (08),

Monsieur Emmanuel TUTIAUX, Conseiller Socio-Educatif Hors Classe, Responsable de la Circonscription de Solidarité Départementale Reims Europe, Conseil Départemental de la Marne (51),

Monsieur GHARBI Anis, Assistant socio-éducatif, Educateur spécialisé, Conseil Départemental de la Marne (51),

Madame Muriel CLARENNE, Attaché Principal, Directrice Générale des Services, Taissy (51),

Monsieur Mehdi BENHASSINE, Conseiller Socio-Educatif territorial, Directeur du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Grande Vallée de la Marne (51).

COLLEGE DES PERSONNALITES QUALIFIEES :

Monsieur PETIT Bruno, Responsable de l'Antenne des Ardennes du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (51),

Madame BOURGEOIS VAN EROM Céline, Conseiller Socio-Educatif Hors classe, Responsable de la Circonscription de la Solidarité Départementale, Conseil Départemental de la Marne (51),

Madame Pauline PREVOST, Conseiller Socio-Educatif, Responsable de Service Social de Proximité, Maison Départementale des Solidarités Vandœuvre-Villers, Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle (54),

Madame Sophie EDANGE, Attaché territorial, Chef de service Accès aux droits, MDPH de la Marne (51),

Monsieur Aurélien LAVIGNE, Attaché territorial, Directeur du service Jeunesse, sport, vie associative et vie étudiante à la mairie de Vandœuvre-Lès-Nancy (54),

Madame Marie-Claire MANGEOT, Responsable action sociale à Association Diocésaine de Châlons en Champagne, adjointe au Maire de Blancs-Coteaux (51),

Article 2 : Monsieur CHAUVIERE assurera le remplacement de la Présidente du jury dans le cas où celle-ci serait dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Article 3 : Monsieur le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un délai de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Marne,
- affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Marne et des Centres de Gestion parties au schéma interrégional de coordination, de mutualisation et de spécialisation des Centres de Gestion de la région Grand Est et Bourgogne Franche Comté.

Fait à Châlons-en-Champagne
Le Président
Patrice VALENTIN

Patrice VALENTIN

Signé électroniquement par : Le président
Date de signature : 06/10/2026
Qualité : Signature des PDF par le président

